**Une renaturation très attendue**

Canalisée dès 1902, corrigée sur plusieurs kilomètres, maintes fois excavée: comme de nombreux cours d’eau, la Venoge a longtemps souffert de l’intervention humaine. Avec, comme conséquence, un appauvrissement progressif de la biodiversité. De la truite au chabot, en passant par le vairon, l’ombre, la perche ou encore le brochet, la Venoge abrite en effet de nombreux poissons d’eau douce. Depuis 1990, date à laquelle les Vaudois ont inscrit dans la Constitution le principe de protection du cours d’eau, la tendance s’inverse peu à peu. En 1997, le canton a donné le coup d'envoi à un vaste chantier de préservation qui touche l'ensemble de la rivière.

Concrètement, l'opération vise à redonner de l’espace à la Venoge, en particulier là où elle a été canalisée, pour qu’elle puisse retrouver sa dynamique de divagation et de création de méandres, avec comme conséquence la création naturelle d’une mosaïque de milieux diversifiés et complémentaires. L’écosystème de la Venoge constitue en effet un site d’une grande richesse. «La mosaïque de milieux en lien avec le cours d’eau – cours d’eau lui-même et ses affluents, zones alluviales, forêt riveraine et cordons boisés, étangs, etc. – sont un riche réservoir d’espèces dont un grand nombre figure dans les listes rouges, tant au niveau de la flore que de la faune», note Sébastien Beuchat, directeur des ressources et du patrimoine naturels au sein de la Direction générale de l’environnement.

**La Venoge retrouve son lit**

Depuis son lancement, le vaste Plan de protection de la Venoge a notamment permis la renaturation de la zone alluviale du Bois de Vaux, entre Lussery-Villars et Penthalaz. Réalisés en 2019, les travaux visaient à retrouver l’ancien lit de la Venoge, abandonné sous la contrainte il y a des décennies pour un canal artificiel. Une démarche symboliquement forte. Nécessitant l’assainissement de deux anciennes décharges présentes sur le site, cette correction fluviale doit également favoriser l’établissement d’une biodiversité riche: batraciens, insectes ou petits rongeurs notamment.

L’une des prochaines étapes concernera l’embouchure de la Venoge située à Saint-Sulpice. La municipalité va ainsi devoir déménager son port mais aussi les vestiaires et les terrains du FC Saint-Sulpice, reconvertir un chemin en route à deux voies et déplacer des places de parking. Un autre volet, en cours, comprend la construction de six aménagements piscicoles entre Denges et La Sarraz afin de permettre la migration d’espèces cibles de poissons du lac Léman à la Tine de Conflens. Un programme de lutte contre les plantes néophytes est également à l’agenda. «Un enjeu de taille sur le long terme pour préserver la biodiversité de l’écosystème de la Venoge, et en particulier ses rives», souligne Sébastien Beuchat.

**Politique plus large**

Plus largement, la protection de la Venoge s’inscrit dans une politique de renaturation des cours d’eau menée par l’Etat de Vaud depuis 2010. Celle-ci vise plusieurs objectifs. «Aujourd’hui, nous savons qu’un cours d’eau élargi, rendu à son état naturel, remplit mieux ses multiples fonctions, souligne Béatrice Métraux, conseillère d’Etat chargée du Département de l’environnement et de la sécurité. Renforcement de la biodiversité, protection contre les crues, enrichissement des paysages, amélioration de la qualité des eaux. C’est pour toutes ces raisons que le canton de Vaud s’est donné pour mission de rendre à la nature, ces prochaines années, 150 kilomètres de rivières choisies en raison de leur potentiel écologique marqué. La Venoge, chère à Gilles, avec son mythe et sa beauté, occupe une grande place dans ce dispositif.»

Le Temps, Sylvia Revello, 16.7.20